



**AVIS EMIS PAR LE COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRÉNÉES  
FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL COMPÉTENTES  
OU A DÉFAUT DES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION  
(article 103 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020)**

**Séance du jeudi 13 novembre 2025**

**Avis LG Jean Dupuy**

**1. Risques psychosociaux (RPS) Moyens humains**

1. Renforcer le poste infirmier compte tenu des effectifs et des besoins.
2. Assurer le remplacement des agents absents.
3. Evaluer l'organisation des tâches des agents au regard des restrictions médicales et le besoin éventuel en effectif supplémentaire

**2. Climat social et relations professionnelles**

4. Former l'équipe de direction à un management participatif et bienveillant, à la prévention des RPS et à la qualité de vie au travail (QVT).
5. Renforcer la concertation et le dialogue social en direction de tous les personnels

**SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION**

La mobilisation actuelle de l'établissement et la méthode de travail retenue privilégient une approche opérationnelle globale plutôt qu'une analyse segmentée.

À la suite de la diffusion des conclusions de la F3SCT à la communauté scolaire, des réunions préparatoires avec les assistants de prévention ont permis d'acter des décisions prises par le Comité Hygiène et Sécurité (CHS) lors de sa séance du 13 janvier 2026.

6. Mettre en place une médiation dédiée à la résolution du conflit GRETA / LP

7. Informer les personnels des dispositifs d'écoute existants (MGEN, psychologue du travail...).

### 3. Bâti : conditions matérielles, sécurité des installations

8. Réaliser un audit énergétique et acoustique afin d'objectiver les besoins en rénovation thermique et phonique notamment des ateliers et de la salle de plonge

9. Améliorer l'hygiène et la sécurité des ateliers (produits chimiques en particulier) : plan de nettoyage renforcé, ventilation, signalétique, stockage conforme, fiches de données de sécurité disponibles

10. Mettre en œuvre un programme de maintenance réglementaire des machines dans les ateliers (traçabilité, périodicité, responsable désigné).

11. Évaluer les conditions de travail dans la cuisine et l'internat pour limiter les risques de TMS, former les personnels aux gestes et postures

12. Étudier la possibilité de mise à disposition d'équipements sportifs extérieurs via des partenaires (gymnase impraticable)

13. Risque routier :

La dynamique est désormais enclenchée autour de deux groupes de travail retenus comme prioritaires :

1. **Gestion des produits chimiques et FDS** à l'échelle de l'ensemble de l'établissement.
2. **Mise à jour du DUER**, avec une application immédiate sur l'atelier composite.

Ces travaux sont en cours.

Un contexte toujours difficile lié à des problématiques RH qui ne relèvent pas de notre responsabilité :

- absence de remplacement d'agents régionaux,
- non-renforcement du poste infirmier,
- carence de formations académiques sur la Qualité de Vie au Travail (QVT)....

- Travailler avec la collectivité locale à la sécurisation de la sortie de l'établissement
- Mettre en place la signalisation de zones piétonnes (circulation interne)

**Voir également les préconisations détaillées par zone**

#### **4. Prévention, santé et sécurité au travail**

14. Actualiser le DUER et l'associer à un plan d'action de prévention
15. Redynamiser les CHS pour en faire de véritables espaces de suivi et de propositions.
16. Former tous les personnels à l'usage et à la localisation des registres réglementaires (DUER, RSST, DGI).
17. Redéfinir le protocole de secours de manière synthétique, indiquer l'emplacement du DAE (y compris sur les plans) et informer les personnels
18. Organiser des sessions de formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour les personnels volontaires.
19. Affecter 2 assistants de prévention par établissement
20. Dédier un temps de service spécifique aux

<p>assistants de prévention, assorti d'une formation initiale et continue adaptée.</p> <p>21. Mettre en place un suivi médical régulier pour les personnels exposés à des risques chimiques, acoustiques ou physiques.</p>	

A Tarbes, le 11/03/2026